



**SNUipp 68-FSU**

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)



**F.S.U.**

Fédération Syndicale Unitaire

**Lundi 15 novembre 2010**

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1730>

si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.  
N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !  
[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2010-2011 est en ligne](#)**

## **SOMMAIRE**

- 1) La phrase de la semaine : le remaniement ministériel !**
- 2) Réforme des Retraites : la mobilisation se poursuit le mardi 23 novembre 2010.**
- 3) Stage en responsabilité des M2.**
- 4) Tableau de bord des écoles**
- 5) Retraites : tableaux explicatifs des grands changements de la loi suite à la promulgation par le président de la République le 10 novembre 2010.**
- 6) Situation des mères de 3 enfants après la promulgation de la loi.**
- 7) Rappel : Jeudi 18 novembre 2010 : rassemblement pour soutenir les EVS !**

### **1) La phrase de la semaine : le remaniement ministériel !**

**« Beau projet et drap neuf rétrécissent à l'usage. »**

*proverbe scandinave*

**UN DIMANCHE COMME UN AUTRE !**

**Le remaniement par le vide :**

**Eric Woerth : enfin la retraite !**

### **2) Réforme des Retraites : la mobilisation se poursuit le mardi 23 novembre 2010.**

Dans le Haut-Rhin, les syndicats FSU, CGT, CFDT, UNSA, Sud et CFTC se sont rencontrés. Fo réserve encore sa décision. Il a été décidé :

***Un rassemblement  
Mardi 23 novembre 2010 16h 30  
place de la Bourse à Mulhouse***

Un préavis de grève a été déposé pour permettre à ceux qui le désirent de se mettre dans l'action. En ce qui concerne l'action sur Colmar, les contacts ont été pris et le SNUipp-FSU vous informera dans les prochains jours.

### **3) Stage en responsabilité des M2.**

Les candidats au concours du CRPE ont eu leur résultat d'admissibilité vendredi dernier. Beaucoup remplacent cette semaine des collègues partant en stage.

Voici la réaction d'une collègue :

*« Les résultats sont tombés vendredi ; vous saviez que les étudiants non admissibles prennent quand même une classe en charge à partir d'aujourd'hui (avec une seule visite en 15 jours) ? ... c'est lamentable.*

*Si les parents d'élèves étaient informés de qui remplace la titulaire, ils seraient peut-être pas chauds à l'idée d'envoyer leurs gamins en classe dans la quinzaine qui vient. »*

#### **4) Tableau de bord des écoles**

Les collègues directeurs ont ou vont recevoir dans leur école une circulaire de l'IA du 4 novembre 2010 sur le tableau de bord des écoles (TBE). Selon les dires de l'IA, il s'agirait de simplifier les tâches des directeurs d'école. Au SNUipp 68, on en doute. En effet, la première phrase de la dite circulaire précise « Les indicateurs de fonctionnement de l'école sont indispensables au pilotage de l'institution scolaire à chaque niveau de responsabilité ». L'objectif serait donc le pilotage de l'école. De plus, pour les collègues qui sont allés voir leur tableau de bord pour leur école, ils ont tous compris que de nombreuses applications étaient encore vides ou à remplir par leur soin...

Bref, ça a tout l'air d'une usine à gaz.

Un groupe de travail se réunit le 7 février 2011 sur cette question. Les collègues directeurs peuvent nous renvoyer par mail leur remarques (politique ou technique) sur cette application.

#### **5) Retraites : tableaux explicatifs des grands changements de la loi suite à la promulgation par le président de la République le 10 novembre 2010.**

[Le document est en lien](#)

[Ce qui va changer pour les enseignants](#)

#### **6) Situation des mères de 3 enfants après la promulgation de la loi.**

Fermeture du dispositif

Les femmes qui n'ont pas 3 enfants (comptés comme valables suivant les règles Fillon 2004) et 15 ans de service (de métier) au 31/12/2010 n'auront plus accès aux droits spécifiques des mères de 3 enfants. C'est fini. "Le projet de loi portant sur la réforme des retraites ferme le dispositif permettant aux parents de 3 enfants, ayant quinze ans de services effectifs et interrompu leur activité pour chaque enfant au moins 2 mois, à partir à la retraite sans aucune condition d'âge."

Des mesures transitoires sont prévues

-1-

***Pour toutes les mères de 3 enfants (enfants comptés comme valables suivant les règles Fillon 2004) ayant au moins 15 ans de service (de métier) sans aucune autre restriction...***

Elles peuvent toutes demander jusqu'au 31/12/2010 leur départ à la retraite pour le 01/07/2010.

Ce sont les anciennes règles de calcul qui s'appliquent (on prend les règles en application le jour d'ouverture de leurs droits (le jour où elles valident 3 enfants et 15 ans de métier). Ces règles sont les plus favorables.

Attention, en cas de carrière courte, le niveau des pensions peut être faible.

-2-

***Pour les mères de 3 enfants ayant 15 années de service (de métier) proches de l'âge d'ouverture des droits à retraite***

Parmi toutes mères de la catégorie 1 ci-dessus, certaines sont à 5 années ou moins de l'âge légal de départ à la retraite.

L'âge légal de départ à la retraite pour celles qui ont fait au moins 15 années de service actif (institutrice) est 55 ans.

Elles doivent avoir 50 ans avant le 01/01/2011 (donc nées au plus tard le 31 décembre 1960)

L'âge légal de départ à la retraite pour les autres est 60 ans. Elles doivent avoir 55 ans le 01/01/2011 (donc nées au plus tard le 31 décembre 1955)

Ces femmes gardent l'intégralité de leurs droits actuels

Elles peuvent partir à la retraite l'année de leur choix (2011, 2012, 2013, 2014, 2015...) avec paiement immédiat de la pension et l'application des règles ouvertes le jour où elles ont acquis leurs droits.

-3-

***Les mères de 3 enfants avec 15 ans de service (de métier) validés avant le 31/12/2010, qui auront choisi de pas faire valoir leurs droits avant le 31/12/2010 (cas n°1ci-dessus) qui n'auront pas voulu, ou pas pu, faire valoir les droits du cas n°2 ci-dessus.***

Elles conservent la possibilité de partir à la retraite à la date de leur choix, mais elles subissent les effets de la réforme Sarkozy pour le calcul du montant de leur pension.

On leur appliquera les règles générationnelles communes à l'ensemble des enseignants pour déterminer la valeur d'un trimestre, le nombre de trimestres exigés, le niveau de la décote.

Ces paramètres dépendront du jour choisi pour faire valoir leurs droits au départ à la retraite

**7) Rappel : Jeudi 18 novembre 2010 : rassemblement pour soutenir les EVS !**

**Le SNUipp-FSU du Haut-Rhin appelle à un rassemblement pour réclamer la reconduction des EVS : Jeudi 18 novembre à 17h devant la Sous-préfecture à MULHOUSE.**

*Une délégation sera reçue par le Sous-préfet.*

**Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.**

**Salutations syndicales.**

**Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>**